

DECISION N°082/2026

Fongibilité des crédits M57 : décision budgétaire modificative n°2 portant virement de crédits de chapitre à chapitre – Exercice 2026

**Le Président
de la Communauté de Communes du Pays Mornantais**

Le 7 septembre 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-6,

Vu la délibération n°CC-2023-084 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°2026-031 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 et autorisant le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% en fonctionnement et en investissement,

Vu la décision budgétaire modificative n°068/2026 en date du 27 juillet 2026 de fongibilité des crédits portant virements de crédits de chapitre à chapitre,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements comptables,

Considérant que ces ajustements interviennent par virement de crédit entre chapitres,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le virement de crédits suivant :

Compte	Opération/ chp	Libellé	dépenses F	recettes F	dépenses I	recettes I
FONCTIONNEMENT						
73111	73	Contributions directes	-	51 314 €		
73114	73	IFER		1 943 €		
73133	73	TEOM	-	64 036 €		
7351	73	Fraction TVA TH 2026		56 288 €		
7352	73	Fraction TVA CVAE 2026		7 397 €		
73951	014	Régularisation fraction TVA 2025 perçue sur TH	- 10 000 €			
73952	014	Régularisation fraction TVA 2025 perçue sur CVAE	- 10 000 €			
741124	74	Réajustement DGF - dotation intercommunalité		2 742 €		
741126	74	Réajustement DGF - dotation de compensation		10 143 €		
74832	74	Réajustement Compensation fiscale au titre de l'exonération CFE	-	2 345 €		
74833	74	Réajustement Compensation fiscale au titre exonération foncière		1 090 €		
6561	65	Ajustement participation SITOM 2026	- 64 036 €			
6561	65	Complément participation Sima coise GEMAPI	436 €			
63512	011	TF gendarmerie	50 000 €			
6188	011	Dépenses finances	- 4 492 €			
Compte	Opération/ chp	Libellé	dépenses F	recettes F	dépenses I	recettes I
INVESTISSEMENT						
266	26	Participation capital société coopérative St Romain de Pomey			5 000 €	
21752	2103	Dépenses complémentaires travaux jalonnement			60 000 €	
1321	2103	Subvention jalonnement AVELO3				21 947 €
21728	2103	Dépenses complémentaires travaux piste cyclable St laurent/Mornant			90 000 €	
1321	2103	Subvention piste cyclable Mobilyse				36 667 €
1322	2402	Subvention complémentaire Région parking mutualisé Platières PAIR				69 519 €
21351	21	Dépenses finances		- 26 867 €		
TOTAL			- 38 092 €	- 38 092 €	128 133 €	128 133 €

Article 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit cette décision.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service Comptable du SGC de Givors, comptable assignataire
- Monsieur le Préfet du Rhône.

PUBLIE LE 15 SEPTEMBRE 2026
 RENAUD PFEFFER, PRESIDENT



Fait à Mornant,
 Le Président

